

20 ANS d' ACTIONS AU SERVICE DE LA PERSONNE

Quelle qu'ait été l'activité mise en place par l'Association au cours de ces vingt années, elle a toujours été guidée par ses choix originels. Et a su répondre aux évolutions (re)commandées par l'évolution des besoins de son public et de la société.

Les années passant, la présence d'EPAL dans le paysage finistérien, breton ou national, dans le domaine de l'animation de la vie sociale et des temps libres, s'est concrétisée de manière différente selon la gamme d'actions engagées. L'association s'est toujours investie là où elle pouvait agir, seule ou avec d'autres, au cœur de son union, l'UFCV, utilisant la force d'un ensemble comme s'adaptant à ses contraintes.

Place à vingt années d'action...

CVL ET ANIMATION LOCALE

L'Association EPAL a débuté ses activités par la reprise des centres de vacances du Comité départemental UFCV du Finistère.

Quelques séjours sont organisés en été 82, auxquels succède un programme de voyages vers la neige, dont certains sont prévus pour accueillir des familles (4 pour cette première).

Les séjours « familles » ont été durant plusieurs années l'un des fleurons de l'association, EPAL évoquant la possibilité de se lancer dans une réalisation hors vacances, visant principalement des jeunes couples sans enfants. Les séjours familles ont fini par disparaître à la fin des années 90, faute de combattants.

EPAL se dote rapidement de moyens d'animation complémentaires, notamment des moyens itinérants pour la pratique de la planche à voile, ou du canoë kayak, qui sont mis à disposition des CVL qui le souhaitent. Elle montre son souhait de s'ouvrir à des activités de pleine nature (proposition de roulettes hippomobiles), qui permettront « d'exploiter tous les moyens d'activités dans la pleine nature finistérienne ».

Ce sont pourtant les CVL, centres de vacances, qui vont permettre l'évolution du projet et la participation du plus grand nombre aux activités de l'association.

Les CVL proposés par l'association présentent une évolution par rapport aux colonies de vacances dont ils sont issus. Ils permettent une dynamique autour d'un projet, éducatif et pédagogique, élaboré par l'association et l'équipe d'animation autour du directeur, ils regroupent un nombre réduit de jeunes, avec une spécification de l'âge, et proposent des programmes variés. Le succès est rapide, car dès 1988, 400 jeunes partent en vacances avec l'association.

Dès 1985, des séjours à durée variable sont proposés, sous la forme de semaines cumulables. C'est alors une réponse à une double attente, certaines familles veulent permettre l'expérience du centre de vacances à leur enfant, mais pour une courte période. D'autres sont amenées à faire ce choix pour des raisons économiques.

EPAL continue son action en direction des individuels, jeunes ou adultes, mais accroît aussi son partenariat avec les Comités d'Entreprise et les Services sociaux.

Les C.E. concernés sont essentiellement ceux d'entreprises bretonnes ; une collaboration est mise en place avec un Comité à vocation nationale, mais elle ne dépassera pas la durée du projet à vocation humanitaire qui l'avait motivée.

L'année 1990 est marquée par la reprise des activités de Ouest Animation, également Centre de Loisirs UFCV (le Centre de loisirs UFCV est une association ayant reçu un label de la part de l'UFCV ; EPAL l'a obtenu en 1987), association basée à Rennes, et qui se trouve en grande difficulté. Un bureau est ouvert, avec la présence d'une professionnelle, au sein de la Délégation UFCV Bretagne.

Les jeunes seront alors au nombre de 1200 à utiliser les services de l'association lors de l'été 1990. L'hiver 91 programme alors la participation de plus de 550 jeunes ou adultes.

Des mutations s'opèrent dans le paysage des centres de vacances (crise économique affectant le public, concurrence de services de proximité, Centres de Loisirs ou Maisons pour Tous, nouvelle politique d'aides des CAF...), et conduisent à un ralentissement des formules de vacances en internat.

EPAL subit l'onde de choc. La baisse d'activité est régulière. Dès 1993, un groupe de travail a pour mission de réfléchir à la poursuite du projet.

En 2000, la collaboration avec la Délégation UFCV en Bretagne ayant depuis quelques années pris de l'ampleur dans l'ensemble des domaines d'action des deux entités bretonnes, il est décidé d'adhérer au catalogue regroupant toutes les associations adhérentes de l'UFCV le souhaitant. Un catalogue commun sert de vecteur à la diffusion de l'information en direction d'usagers potentiels sur tout le territoire breton. Deux espaces de réservation sont possibles, à Rennes et à Brest.

Un Comité de pilotage anime une réflexion pédagogique et qualitative dans les associations participant au catalogue, et se dote d'outils de garantie qualité des centres de vacances. Une nouvelle dynamique est lancée, qui voit remonter les inscriptions aux séjours.

La volonté de travailler ensemble, les moyens nouveaux disponibles grâce à la synergie d'un groupement, ouvrent des perspectives nouvelles au secteur des Centres de vacances EPAL.

Les CVL recherchent le subtil équilibre entre un projet éducatif et pédagogique auquel l'association est attachée, et un souhait a priori des jeunes et de leurs familles de produits de consommation qui bougent.

Les colos ont beaucoup changé, elles ne sont pas seulement devenues des centres de vacances. Elles sont parfois passées, dans l'esprit collectif, d'un temps de vacances où le jeu et la relation étaient les principaux axes de projet, au séjour qui contient les ingrédients de type stage fun et sportif où l'on a « droit pour son argent ». Ce qui était parfois un simple moyen de garde pour enfants, projet limité, est trop vite devenu dans beaucoup d'esprits de « consommateurs » un produit comme un autre, conception qui n'est pas partagée à EPAL.

Une association comme EPAL affiche la volonté de poursuivre son action pour participer à la mise en place du CVL de demain, espace de loisir éducatif pour les jeunes, reconnu comme tel.

UNE ANIMATION DE PROXIMITE

Ayant pris connaissance de l'action d'EPAL dans le domaine de la jeunesse, certaines communes, désireuses que soit proposé aux enfants de leur territoire un Centre de Loisirs sans hébergement (également appelé centre aéré ou centre de loisirs), ont fait appel au service professionnel de l'association pour cette mise en œuvre.

Ainsi, en 1986, 4 Centres de loisirs sont mis en place, pour les communes de Crozon, Pont de Buis, Saint Pol de Léon et le regroupement Trémaouézan-Plouédern.

Les objectifs sont présentés par la Commune, les moyens mis à disposition par elle, complétés par une participation des familles, et le projet est préparé par EPAL puis confié et enrichi par une équipe d'animation, souvent recrutée sur place.

Le suivi et l'organisation sont assurés par l'animateur professionnel chargé des centres de vacances.

Les communes sont de plus en plus nombreuses à solliciter l'association, qui n'en faisait pourtant pas d'emblée un axe à développer prioritairement.

Mais, petit à petit, les politiques communales évoluent dans le domaine de l'enfance, puis de la jeunesse.

A cela plusieurs raisons : La population est de plus en plus en attente de possibilités de garde et d'activité pour ses enfants, à l'instar de ce qui se fait dans les grandes villes ; et puis, les CAF ont orienté leurs prestations vers les activités de loisirs de proximité. La montée en puissance des Centres de loisirs en est l'une des conséquences.

EPAL offre aux communes une possibilité originale de mise en œuvre. Elle se situe en effet entre la gestion directement municipale et la prise en main de l'activité par une association de bénévoles locaux.

La mise en place d'un secteur d'activité spécifique et repéré au sein de l'association est déterminée par la signature d'une convention avec la ville de Douarnenez, en 1992, pour la reprise du Centre de loisirs jusqu'alors géré en direct. C'est un CLSH ouvert durant les vacances, ainsi que le mercredi. Avec cette convention arrive un directeur de Centre de loisirs professionnel.

Dans le même temps, la ville de Guipavas ouvre un foyer pour les jeunes de la commune, en confie l'animation à EPAL, qui recrute pour ce faire un animateur.

Puis, le secteur prend une réelle autonomie, et prend le nom d'Animation Locale, avec la nomination d'un responsable. La fonction est confiée au directeur du centre de loisirs de Douarnenez, qui prend cette responsabilité à temps partiel.

Deux facteurs vont être déterminants pour une deuxième phase d'évolution de l'Animation locale.

Tout d'abord les élections municipales de 1995, au cours desquelles de nombreuses listes, jusque dans les plus petites communes, ont déclaré leur intérêt pour l'enfance et la jeunesse, et leur désir de mener des projets en ce sens.

Cette déclaration d'intention s'est trouvée dynamisée par la mise en place par le Gouvernement des conventions Nouveaux Services Emplois des Jeunes, dès 1997.

EPAL a été sollicitée par quelques communes au sein desquelles elle mettait déjà en œuvre un Centre de loisirs. De nombreuses rencontres de travail ont débouché sur

des projets essentiellement tournés vers la jeunesse : à Roscoff, dans les 4 Communes (Kersaint Plabennec, La Forest Landerneau, Saint Divy, Saint Thonan) notamment.

Le projet EPAL est basé sur une complémentarité d'acteurs, qui apportent chacun leur part au projet d'animation, et y ont un rôle essentiel à jouer : les acteurs locaux, au premier rang desquels se trouvent les élus, puis les associations locales, l'association partenaire, et l'animateur professionnel.

Le projet pour l'enfance et la jeunesse est un projet local, répondant aux besoins spécifiques des publics visés, au sein d'un environnement propre. L'association EPAL, partenaire sur lequel s'appuie la municipalité pour mettre en œuvre sa politique, apporte des compétences et des conceptions, ayant pour base son projet associatif. Le professionnel complète le dispositif, il apporte ses compétences et son propre projet lui aussi. Il trouvera, au sein d'EPAL, une équipe de professionnels qui, pour certains, ont pour mission de le conseiller et de contrôler son travail, pour d'autres, sont animateurs locaux en situation d'animer des jeunes.

Cet accompagnement dynamique d'un projet local reçoit l'assentiment de nombreux élus, et engage régulièrement l'association dans des conventions d'animation nouvelles.

L'Animation locale est un secteur stratégique ; il place l'association au cœur même de son pays, le Finistère, et lui permet de jouer à plein son rôle d'association d'éducation populaire.

LES HEBERGEMENTS ET LE TOURISME SOCIAL

Lors de l'assemblée générale ayant structuré l'association, en novembre 1983, ses fondateurs ont exprimé, dans un chapitre consacré aux perspectives, et intitulé « Le devenir d'EPAL », leur désir d'investir deux nouveaux champs d'action, le Tourisme social et la Gestion du patrimoine.

Le Tourisme social, car ils estiment que le Finistère n'est pas seulement ouvert aux collectivités de jeunes, et la Gestion du patrimoine, notamment pour animer celui du Comité départemental de l'UFCV, que celui-ci soit propriétaire ou locataire.

Ainsi EPAL est chargée d'organiser des séjours de jeunes dans une ancienne école, à Plouyé, centre Finistère, liée par un bail au CD UFCV.

Très vite, en 1983 – 1984, les dirigeants font le choix d'acquérir, toujours au nom de l'UFCV 29, l'ancien Hôtel d'Angleterre, grande bâtisse sise au bourg de Huelgoat, en centre Finistère également. EPAL prend en main le projet de rénovation de ce bâtiment qui aura une capacité d'accueil de 80 lits. Il deviendra La Résidence La Rivière d'Argent.

Une étude de réaménagement est réalisée, doublée d'une recherche de financements, car ce projet est très ambitieux. Les travaux dureront quelques années, compliqués par de mauvaises surprises qui en rallongent le temps de réalisation.

Dans le même temps, les partenaires s'intéressent à la possibilité de faire partir des groupes à la montagne, et envisagent de s'investir dans la gestion d'équipements dans les Alpes.

EPAL décide la location d'un grand chalet, à Praz sur Arly, le Petit Ramoneur, et le Comité départemental UFCV l'achat, en 1985, d'un autre chalet, basé à Laval, en Isère, près de la station de Prapoutel les 7 Laux. Il permet de disposer de 50 lits.

La Résidence La Rivière d'Argent (du nom de la rivière qui coule dans les chaos de rocher d'Huelgoat) est inaugurée en juin 1987. Cette première année est considérée comme une année de lancement.

Se pose alors la question de la promotion de cet équipement, susceptible d'amener une fréquentation correspondant aux attentes et aux capacités de la maison. La création d'un groupement avec des « partenaires œuvrant dans un même sens » est étudié ainsi que l'adhésion à un groupement spécialisé en Tourisme social doté d'un fort potentiel de communication. Ces projets n'aboutissent pas.

Par ailleurs, l'association observe, dès 1988, une tendance à la baisse de la fréquentation du tourisme de groupes à la montagne. Mais ceux qui fréquentent les centres gérés par EPAL sont satisfaits de la qualité de l'animation proposée, de l'accueil et de l'animation. Ce qui permet aux deux sites, Praz et Prabert, de maintenir leur activité.

Le Petit Ramoneur est vendu par ses propriétaires en 88, EPAL en perd alors la gestion.

Le centre de Prabert suscite les réflexions des administrateurs qui décident la création d'un groupe devant définir le devenir du chalet et de son activité. Il est considéré en 1991 comme un secteur faible de l'association. Cette maison s'est dégradée au fil du temps, les normes évoluent et imposent de grandes évolutions de la structure.

Prabert sera finalement **vendu en 1999** par le Comité départemental UFCV qui dresse le constat que des investissements importants sont nécessaires à une poursuite de l'activité, et qui rejoint EPAL pour estimer que la distance Brest – Grenoble est préjudiciable au suivi d'un seul centre à la montagne.

Huelgoat ne prend pas l'essor espéré. Une convention est passée, **en 92**, avec une association réalisant l'accueil des personnes handicapées mentales, qui en devient le gestionnaire.

Le secteur Tourisme social met ses compétences au service de projets partagés.

Ainsi, à la demande d'une Maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes (MAPAD), il assure en 1990 la restauration des résidents et l'entretien des locaux. Il est alors décidé de constituer une société commerciale à vocation d'insertion dans laquelle EPAL sera l'actionnaire principal. La SARL Convivial est créée, mais EPAL s'en désengagera quelques années plus tard.

En partenariat avec une association d'insertion, des stages sont organisés pour de futurs ouvriers handicapés d'un Atelier protégé, qui ont besoin d'une mise à niveau et de s'ouvrir à la vie sociale. Quatre équipes seront formées et accompagnées, le temps de lancer l'Atelier protégé.

Le Parc Naturel Régional d'Armorique finit la construction d'un Centre permanent de découverte de l'environnement et cherche un partenaire pour en assurer la gestion et l'animation. EPAL, toujours en lien avec le CD UFCV 29, est sollicité et répond

favorablement à cette demande. Le CPTDE (Centre Permanent de Tourisme et de Découverte de l'Environnement) est ouvert à Brasparts, Centre Finistère, en début d'été 93.

C'est un projet important, qui mobilise les forces vives de l'association. Ce centre accueille des classes de découverte pour des collégiens ou, essentiellement, des élèves de cours primaire, des groupes de passage, des séminaires, des centres de vacances et des semaines vertes (activités de proximité). Du CPTDE dépend un Centre équestre, qu'il faut également gérer, notamment pour enrichir le contenu des classes d'environnement. L'équipe y est pluridisciplinaire, et répond aux besoins de restauration, d'entretien, d'accueil, d'animation nature ou équestre, et de gestion. Un partenariat essentiel et efficace est mis en place avec les autres structures du Parc d'Armorique ainsi qu'avec ses responsables et animateurs.

Cette même année, une association adhérente de l'UFCV, basée à Rennes et gérant deux équipements de bord de mer, traverse des difficultés si importantes qu'elle décide de cesser son activité. EPAL prend la gestion du Centre du Baly, Ile Grande, Côtes d'Armor, ainsi que du Centre de Treffiagat.

Le Centre du Baly accueille des classes d'environnement toute l'année ainsi que des centres de vacances. Il est suivi par une directrice permanente. A Treffiagat, la configuration de l'équipement permet d'accueillir quasi exclusivement des groupes durant l'été.

Le Conseil d'Administration de l'association désigne en son sein un Coordinateur des équipements dont la mission principale est « de maintenir et de développer la cohésion et les liens entre les différents équipements de l'Association ainsi qu'entre les animateurs permanents ».

Quelques années plus tard, les administrateurs décident de centrer l'activité d'EPAL sur son domaine de compétence le plus important, l'animation.

La gestion des centres d'hébergement est confiée à une autre association adhérente du Comité départemental UFCV du Finistère.